

# ACTION FORÊT OUTAOUAIS

## MÉMOIRE

Déposé à la Commission d'étude sur la gestion  
des forêts publiques québécoises

## RÉSUMÉ

Gatineau  
Les 4 et 5 mai 2004

### **Remerciements d'usage**

Action Forêt Outaouais tient à remercier le président et les membres de la Commission pour nous permettre de vous présenter notre position et nos opinions.

### **Les représentants**

Permettez-nous de nous présenter :

Jean-Claude Houde, ing.f. de Papiers Masson, membre de Action forêt Outaouais ;

Alain Gingras, ing.f. de Tembec-Davidson

Robert Girard, ing.f , directeur général de Action Forêt Outaouais ;

### **Action Forêt Outaouais**

L'AFO est constituée d'entreprises qui transforment la matière ligneuse en Outaouais. Cette région regroupe 22 entreprises forestières détentrices de CAAF et de CtAF qui alimentent 22 usines situées dans la région, ainsi que 14 autres dans quatre autres régions du Québec. En Outaouais, cette catégorie manufacturière procure 7200 emplois directs en usine et en forêt (voir statistiques antérieures). Ces usines produisent une gamme complète de produits générés, à savoir : pâtes et papiers, sciage résineux et feuillu, panneaux, déroulage, poteaux, bardeaux etc.

Nous préconisons le développement durable, et nous croyons qu'il faut conserver les activités forestières à leur niveau actuel pour le bien être de la population tout en introduisant des mesures dont nous vous faisons part.

Les entreprises suivantes supportent le présent document :

<b><u>Entreprise</u></b>	<b><u>Volume de CAAF ( m<sup>3</sup>)</u></b>
Produits forestiers Laurentien	6000
Bois KMS	10700
Bois Oméga	15300
Bowater	320000
Commonwealth Plywood	506800
Emballages Smurfit-Stones	85 000
Forespect	14600
Industries Davidson inc.	237000
Industries manufacturières Mégantic	1900
Industries Maibec	31000
Mitigog inc.	147000
Stella Jones	37100
Louisiana-Pacific	666200
Lauzon Ressources forestières	201000
Papier Masson	21 800
Papiers Fraser	142300
Produits forestiers BK	22800
Produits Forestiers Coulonge & S. Brunet & fils	177300
Scierie Bondu	12600
Scierie François Tremblay	14000
<b>Volume total représenté</b>	<b>3062600</b>
<b>Volume total de CAAF et CtAF en région</b>	<b>3062600</b>

## Résumé de la position régionale de Action Forêt Outaouais

### En matière d'aide à l'industrie

#### Nous préconisons

- L'introduction d'un programme de maintien des infrastructures industrielles en place avec aide financière afin d'adapter les équipements de transformation aux changements.
- L'obtention d'une reconnaissance de la situation des entreprises forestières et une plus grande écoute de la part de l'État afin de favoriser la recherche, la consolidation et l'implantation d'entreprises à valeur ajoutée;
- La mise en place de programmes appropriés pour développer l'utilisation des essences non conventionnelles et des projets en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation, nécessaires au développement régional et au maintien des nombreux emplois de ce groupe manufacturier ;
- Pour les nouvelles affectations, que l'État prévoit des périodes d'implantations des restrictions sur le territoire d'une façon progressive afin de minimiser les impacts socio-économiques liés à la baisse des approvisionnements.

### En matière de formation de la main-d'œuvre

#### Nous préconisons

- La mise en place d'un programme de valorisation des métiers forestiers appuyés par un programme de formation adéquate.
- La stabilisation des approvisionnements et des activités forestières afin d'apporter un meilleur niveau de confiance et de meilleures conditions de travail.
- La mise en place des associations «forestières» qui auront pour mission l'éducation en conservation, la protection du milieu, la formation en conservation et en foresterie, autant urbaine que rurale, et le transfert de connaissances dans les domaines de la protection et d'aménagement du milieu forestier.

### En matière de gestion du territoire

- Nous réclamons pour la région de l'Outaouais la reconnaissance d'une entente spécifique afin de réaliser un **projet pilote d'implantation d'une unité d'aménagement modèle** afin d'expérimenter la faisabilité d'un système de gestion par mandataire unique.

- Nous proposons la délimitation des terres publiques en trois zones distinctes (le zonage forestier).
  1. Zones à vocation forestière prioritaire avec d'autres activités permises, entre autres : la chasse, la pêche et d'autres activités peu organisées ;
  2. Zones à exploitation forestière restreinte avec des normes d'exploitations forestières plus restrictives, et avec d'autres activités organisées comme les pourvoiries bien structurées;
  3. Zones à exploitation forestière interdite ou sujette à des restrictions très sévères comme les parcs de conservation.
- Nous proposons l'unité d'aménagement (UAF) telle que définie récemment par le MRNFP comme unité de référence pour les travaux d'aménagement.
- Nous proposons l'introduction de la notion de utilisateur payeur pour les infrastructures utilisées (s'appliquant aux routes, aux plans de gestion et d'intervention etc.)

## En matière d'aménagement de la ressource

- Nous appuyons la mise en place d'un chef forestier provincial indépendant qui aurait la tâche de surveiller la confection des plans généraux d'aménagement forestier, d'établir la possibilité forestière, et de recommander les niveaux d'allocations.
- Nous demandons la reconnaissance d'un PAC au niveau provincial.
- Nous demandons l'implantation d'un PQAF dynamique
- Nous réclamons l'introduction d'un programme d'aménagement forestier intensif et d'un programme de rendement accru pour les forêts feuillues, combinés à un programme d'amélioration génétique des essences commerciales feuillues.
- Nous réclamons la mise en place d'une équipe régionale de spécialistes provenant du milieu gouvernemental, de la recherche, du milieu universitaire et de l'industrie (en l'occurrence le «**Comité forestier régional**») qui conviendront des types de travaux à exécuter sur les terres publiques et approuveront les résultats des travaux d'essais ;
- Nous demandons de procéder à des essais de faisabilité économique et de contrôle des rendements sous la surveillance de l'équipe précitée avant de reconnaître un traitement sylvicole et en édicter les règlements d'application au Manuel d'Aménagement forestier et aux documents afférents;

- Nous demandons de n'accepter dans les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) sur une base régionale par le «**Comité forestier régional**», que les stratégies d'intervention qui rencontrent les critères suivants :
  - Maximiser les rendements à l'État ;
  - Permettre aux entreprises d'aménagement forestier de transformation du bois d'être rentables et de demeurer concurrentielles ;
  - Assurer un niveau adéquat d'aménagement pour maintenir, voire accroître le capital forestier.
  
- Nous réclamons l'amélioration de la connaissance et de la précision des calculs de possibilité forestière en procédant à une meilleure cartographie et à un échantillonnage beaucoup plus intensif afin d'obtenir une meilleure précision au niveau des stocks par strate échantillonnée.
  
- Nous réclamons une approche par objectif à la place du cadre normatif très rigide pour la sylviculture et contrôle.

## **En matière de relation forêts privées-forêts publiques**

Nous demandons

- De réviser l'aide financière rattachée à la gestion et la mise en valeur des forêts privées afin d'augmenter la production de matière ligneuse sur ces derniers.
  
- De réviser les règlements municipaux en matière d'abattage d'arbres afin de contrer la sous récolte de matière ligneuse sur les terrains privés, tout en respectant les principes du développement durable.
  
- D'allouer les volumes conjoncturels disponibles en sus des rendements soutenus dans le double but de permettre la réalisation complète des stratégies d'aménagement et de libérer des volumes additionnels pour l'industrie de la transformation.